X DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement de ROCHEFORT

> Canton de ROYAN

> Commune de ROYAN

MCB/ 80.025 Objet

Port de ROYAN -Emprunt de 1 150 000 F auprès de la Caisse d'Assurance Vieillesse Section des Pharmaciers

DATE DE CONVOCATION

3 MARS 1980

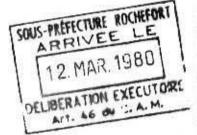
DATE D'AFFICHAGE

3 MARS 1980

Nombre de conseillers en exercice 27

Nombre de présents 23

Nombre de votants 24



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt

le sept Mars

20 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réunl à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Pierre LIS, Maire

Etaient présents: MM. LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM BOUTET, LACHAUD DUFOUR, BOUCHET, BUJARD, PAPEAU, COLLE, NAULIN, POUMAILLOUX, MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA, BROTREAU, BERLAND, DUFEIL, Mme TACQUET, MM PELLETIER, CABAL, TETARD, TAP

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.Boulan par M. BROTREAU

Absents: MM. MONTRON, POUGET, VIAUD

M PELLETIER

a été élu Sccrétaire,

Par délibération en date du 16 Novembre 1979, le Conseil Municipal a décidé d'augmenter l'enveloppe de financement du nouveau Port de Pêche et de Commerce de 1 150 000 F et de souscrire l'emprunt nécessaire à cet effet.

Cette augmentation provenait :

. de travaux complémentaires restant à réaliser (éclairage public, garde-corps, trottoirs, fourreau P.T.T.) 500 000 F

. de travaux d'adduction d'eau, d'alimentation électrique et divers pour 150 000 F

soit un total de1150 000 F

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- . Vu sa délibération du 16 Novembre 1979,
- Vu les crédits inscrits au budget annexe "Port" de l'exercice 1980,

DECIDE:

- de contracter un emprunt de UN MILLION CENT CINQUANTE MILLE FRANCS (1 150 000 F) auprès de la Caisse d'Assurance Vieillesse (Section professionnelle des Pharmaciens) 29, Bld de Courcelles à PARIS, pour une durée de 15 ans, en vue de financer les travaux complémentaires d'aménagement du nouveau port de pêche et de Commerce.

Ce prêt portera intérêt au taux de référence des emprunts des collectivités locales et au point de départ de l'amortissement, déterminés lors de la signature du contrat.

S'ENGAGE:

- à voter les ressources nécessaires au paiement des annuités pendant 15 ans (QUINZE ANNEES) à compter de 1981.

AUTORISE:

- M. le Maire ou M. le Premier-Adjoint par délégation à signer le contrat et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cet emprunt.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits Ont signé au registre, MM les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Maire,

> > Mittun

Pierre LIS